

NON
À L'AUGMENTATION
DE LA TVA
SUR LES HLM

LOCATAIRES, SIGNEZ LA PÉTITION !

La mobilisation grandit contre la hausse de la TVA de 7 à 10% sur le logement social au 1^{er} janvier 2014 telle que le prévoit la loi de finances 2012 et après une première augmentation en 2011 de 5,5 à 7%. Il est important que les locataires rejoignent cette mobilisation en faveur de la reconnaissance du logement social comme bien de première nécessité.

Une hausse de la TVA dans le logement social est injustifiée et contreproductive :

Une hausse de la TVA est mauvaise pour l'emploi car en impactant directement les capacités financières des organismes HLM, elle aura un effet négatif sur leurs possibilités de développement et d'entretien de leur patrimoine existant. En construisant moins et en réhabilitant moins, le secteur HLM affaiblira, à son tour, le secteur du bâtiment qui est un grand pourvoyeur d'emplois.

« Une hausse de la TVA dans le logement social est injustifiée et contreproductive »

Une hausse de la TVA est mauvaise pour le pouvoir d'achat des ménages modestes, puisque les organismes HLM seront contraints de répercuter cette augmentation substantielle du taux de la TVA sur les charges locatives. En augmentant la quittance on diminue le pouvoir d'achat des locataires déjà fragilisés en cette période de crise.

Une hausse de la TVA est mauvaise pour le droit au logement décent et durable dans notre pays.

En diminuant à la fois la production et la réhabilitation des logements sociaux, on met à mal les efforts engagés par le secteur HLM pour répondre à la crise du logement accessible aux ménages modestes. De plus, elle est contreproductive puisqu'elle compromet très nettement l'engagement du gouvernement de construire 150 000 logements sociaux par an durant le quinquennat.

Stéphane PEU, président de Plaine Commune Habitat

NON
À L'AUGMENTATION
DE LA TVA
SUR LES HLM

❖ UN LOGEMENT POUR TOUS C'EST POSSIBLE

En tant que locataire, je m'oppose à une nouvelle augmentation de la TVA et demande la reconnaissance du logement HLM comme un bien de première nécessité et par conséquent l'application d'une TVA à 5%.

L'AUGMENTATION DE LA TVA EST UNE MESURE INJUSTE ET INEFFICACE :

- elle va détruire des emplois dans le bâtiment,
- elle va freiner la production de logements neufs et la réhabilitation des immeubles HLM
- elle va faire baisser le pouvoir d'achat des locataires HLM par l'augmentation de la quittance.

PRÉNOM NOM

Coordonnées mail ou téléphone ou adresse (FAULTATIF)

Signature



EN JANVIER VOS PROVISIONS DE CHARGES ONT ÉTÉ RÉVISÉES

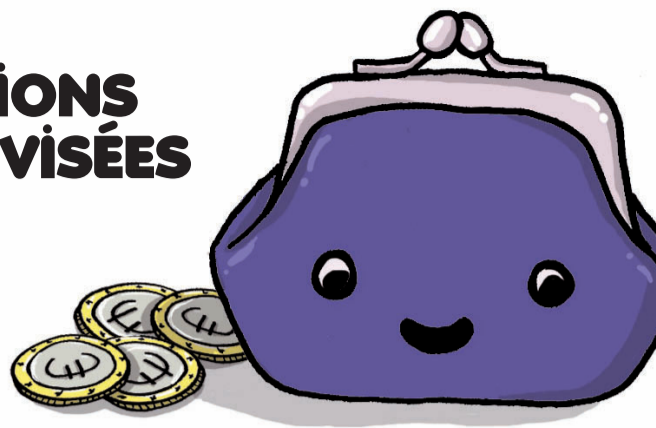
Pourquoi les provisions de charges sont-elles révisées à chaque début d'année ?

Les provisions de charges sont un acompte versé sur les dépenses prévisionnelles de charges et il est nécessaire de fixer le montant de cet acompte au plus près des dépenses réelles afin d'éviter des régularisations de charges (qui ont lieu en juillet) trop fluctuantes. Les provisions de charges 2013 sont donc fixées en fonction des dépenses constatées en 2011 et des tendances de dépenses sur l'année 2012 pour laquelle l'arrêt des comptes ne se fait qu'au printemps 2013.

Quelles sont les grandes tendances d'évolution ?

Les provisions de charges permettent de couvrir l'ensemble des dépenses liées à la fourniture de chauffage et aux prestations de proximité regroupées dans les « charges communes » : entretien des équipements et espaces extérieurs, nettoyage, fonctionnement des ascenseurs, besoins d'eau et d'électricité des parties communes, taxe sur les ordures ménagères. Et sur ces postes, les tendances sont les suivantes :

- le poste « chauffage » s'accroît du fait de l'augmentation des tarifs de l'énergie et des abonnements auprès de fournisseurs, excepté pour les bâtiments alimentés par la géothermie. Une tendance à la hausse que Plaine Commune Habitat ne fait que subir et qui a été renforcée par une période de chauffe plus étendue en 2012 de près de 15 jours.



- les postes des « charges communes » tendent à être maîtrisées. En effet, Plaine Commune Habitat est particulièrement attentif au coût de chaque dépense qui relève de sa responsabilité, notamment dans le cadre des nouveaux marchés d'entretien qui viennent d'être passés et qui veillent à un rééquilibrage des charges sur les sites et une rationalisation des dépenses.

L'évolution des provisions est-elle identique pour tous les locataires ?

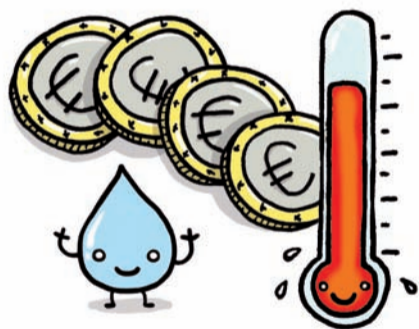
Non, l'ajustement des provisions varie d'une résidence à l'autre et en fonction de la taille du logement. Si vous souhaitez des précisions sur ce qui est indiqué sur votre quittance, n'hésitez pas à joindre votre agence. A savoir aussi : l'évolution des provisions est présentée en amont à la Commission des charges dans laquelle siègent des représentants des locataires et les amicales des locataires peuvent vous apporter des éléments d'information sur le sujet.

Quelques repères

... Sur **60%** des résidences les provisions baissent ou restent constantes

... Sur les résidences où les provisions sont en hausse, cela est dû essentiellement au chauffage dont le coût a pu augmenter jusqu'à **15%**

... Entre octobre 2011 et octobre 2012 le tarif d'abonnement chauffage a augmenté de **+12,57%**



Retour sur

Trafic de stupéfiant : notre détermination a été entendue par la Justice

Après deux longues années de procédure devant les tribunaux, la détermination de Plaine Commune Habitat a enfin payé. Le Tribunal d'Instance de Saint-Denis vient d'ordonner l'expulsion des occupants d'un logement de la Cité Gabriel Péri à Saint-Denis qui avaient transformé leur logement en lieu de trafic de stupéfiants à grande échelle. La justice a suivi la demande de Plaine Commune Habitat et a ordonné l'expulsion pour usage illicite du logement et troubles de jouissance. Ce jugement a été rendu possible grâce à une étroite collaboration avec les services de police et la justice.

www.opn-plainecommunehabitat.fr

Vous pouvez aussi signer la pétition en ligne via le

ou de votre agence. aux lettres de votre gardien

À remettre dans la boîte

NON
À L'AUGMENTATION
DE LA TVA
SUR LES ILM